

BULLETIN D'INSCRIPTION
**« Accompagnement des associations souhaitant répondre
 aux appels à projet Contrat de VILLE 2019,
 de Chartres Métropole »**

A retourner au DLA 28, **le 8 Octobre 2018 maximum**, daté et signé avec la mention « lu et approuvé ».

Votre association : _____

N° SIREN / SIRET : _____ Code APE : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Site internet : _____

Votre projet :

Date de création : _____ Secteur d'activité : _____

Détail des actions développées : _____

L'emploi dans votre structure :

Nombre de salariés *permanents* : _____ Equivalent temps plein : _____

Nature des contrats et des aides éventuelles : _____

Nombre de salariés *en insertion* : _____ Equivalent temps plein : _____

Nature des contrats et des aides éventuelles : _____

Inscription :

- **Mardi 16 Octobre 2018, de 9h à 17h30 : Comment développer/renouveler mon projet ?**

Prénom et Nom	Fonction	Bénévole ou Salarié(e)

Le DLA 28 est financé par :



Nos actions sont cofinancées par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

- **JEUDI 8 NOVEMBRE 2018, DE 9H A 17H30** : *EVALUER LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE*

PRENOM ET NOM	FONCTION	BENEVOLE OU SALARIE(E)

- **MARDI 27 NOVEMBRE 2018, DE 9H A 17H30** : *CO-CONSTRUIRE UN PROJET.*

PRENOM ET NOM	FONCTION	BENEVOLE OU SALARIE(E)

- **JEUDI 6 DECEMBRE 2018, DE 9H A 17H30** : *ELABORATION DU BUDGET PREVISIONNEL ET BILAN.*

PRENOM ET NOM	FONCTION	BENEVOLE OU SALARIE(E)

Le DLA 28 est financé par :



Nos actions sont cofinancées par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

➤ Réservation

Toute réservation est une démarche volontaire de la part de l'association. En nous retournant ce bulletin d'inscription la structure s'engage à participer à l'ingénierie collective. Chaque participant s'engage à respecter les horaires.

➤ Annulation

Ce bulletin d'inscription est une réservation de votre part, chaque annulation a donc un impact sur l'organisation du collectif. Nous autorisons l'annulation sous 2 conditions :

- si un délai de 8 jours ouvrés avant l'ingénierie est respecté ;
- aucune personne salariée de l'association n'est en mesure de remplacer la personne inscrite.

➤ Coût de l'ingénierie

Cette ingénierie collective est financée par l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que le Fonds Social Européen, et CHARTRES METROPOLE et le CGET. Le coût de cette ingénierie, basée sur l'intervention d'un prestataire spécialisé, est donc intégralement pris en charge par le DLA 28.

Les repas ou autres frais ne sont pas pris en charge par le DLA.

➤ Confidentialité

Chaque personne présente s'engage à garder confidentiel les éléments cités sur les autres participants. Tout échange entre le prestataire, d'éventuels intervenants et les participants devra se faire dans le respect de l'autre.

➤ Responsabilité :

Le prestataire et la Chargée de mission DLA s'engagent sur une obligation de moyen et non de résultat.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription.

« Lu et approuvé, date, signature »